



Les **DASRI** sont les déchets d'activités de soins à risques infectieux. C'est-à-dire les matériels piquants ou coupants utilisés par les patients en autotraitement et qui représentent des risques potentiels (infectieux, chimique et toxique, radioactif, mécanique). A ce titre ils doivent être collectés et traités selon des modalités précises.

Depuis décembre 2014, ces déchets **ne sont plus collectés en déchèteries.**



En effet, un éco-organisme nommé DASTRI a été créé. Il est dédié à la collecte et au traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux des patients en autotraitement. Les professionnels de santé ne sont pas concernés.

DASTRI s'assure que les pharmaciens reçoivent gratuitement des boîtes à aiguilles (BAA), boîtes jaunes au couvercle vert.

Les pharmacies distribuent alors gratuitement les BAA, sur présentation d'une ordonnance, aux patients qui se soignent à domicile, c'est-à-dire sans l'intervention d'un professionnel de santé.



Les BAA sont remplies par les patients, au fur et à mesure de leurs soins. Elles sont ensuite récupérées dans les pharmacies, ou points de collecte (PDC) du territoire du S.E.E.D.R. Les PDC sont identifiables par l'autocollant qui est apposé sur leur vitrine.



Un prestataire est alors chargé de les prendre en charge et de les acheminer sur les installations de traitement appropriées.

Pour toute information concernant cette filière et connaître les points de collecte existants sur le territoire du S.E.E.D.R, vous pouvez consulter le site internet de l'éco-organisme : www.dastri.fr.